

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 112

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« en s'assurant qu'il maîtrise la langue, la culture et l'histoire française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un Français, c'est notamment une personne qui aime la langue française, qui aime sa culture, son histoire, ses coutumes, son art de vivre. Or, pour aimer tous ces aspects de notre identité française, il faut d'abord les connaître.

C'est pourquoi, il est essentiel de préciser que le parcours personnalisé d'intégration républicaine doit comprendre l'apprentissage de la langue, de la culture française et de l'histoire de France.